



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

billets de banque

Question écrite n° 44669

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'utilisation des billets de 500 euros. Ces billets, très peu utilisés quotidiennement par la population et rarement acceptés par les commerçants, seraient *a contrario* largement utilisés à des fins illégales. Compte tenu de sa valeur et de sa facilité de transport il est facilement transportable par les criminels. En effet, hormis le billet de 1 000 francs suisses, il n'existe pas de plus grosse coupure dans le monde. La Grande-Bretagne a déjà interdit la vente et le change de ces billets ; la cellule française de lutte contre le blanchiment d'argent pour sa suppression afin de réduire la circulation d'argent illégal. Il souhaiterait donc connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44669

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12516

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)